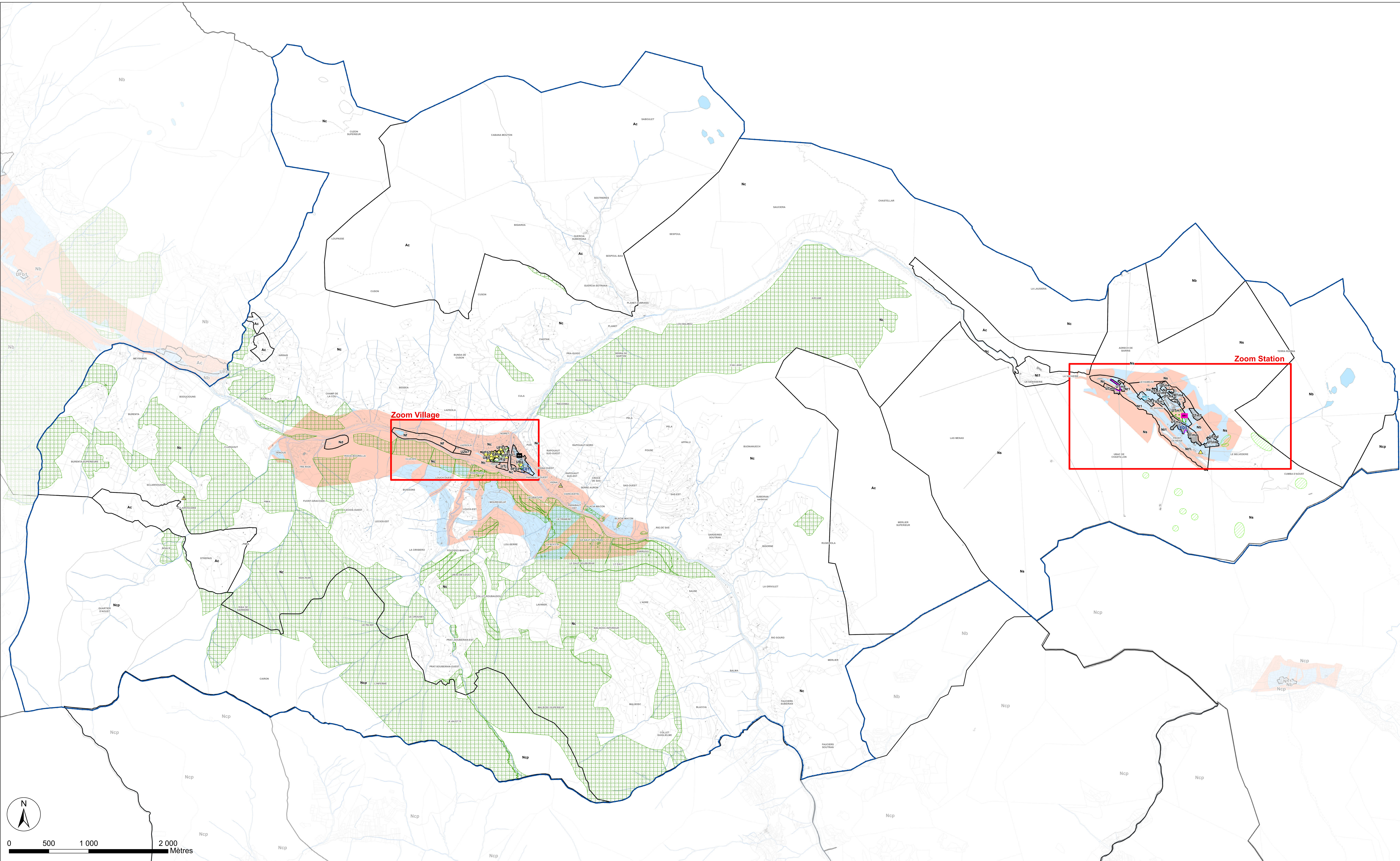




LÉGENDE

Limites de commune

Zonage réglementaire PLUm (U, A, N et AU)

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV de Nice)

Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de l'Opération d'Intérêt National "Eco Vallée" (décret du 7 mars 2008)

ER ET SERVICES

► Emplacement réserve voie et équipement public**

Servitude indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics**

Servitude d'attente de projet d'aménagement**

MIXITE SOCIALE

Emplacement réservé pour mixité sociale**

Périmètre de mixité sociale**

COMMERCES

Limites commerciales à protéger

Secteur de diversité commerciale au titre du L151-16 du CU

Commerces répétés au titre du L151-16 du CU

Commerce, artisanat, entrepôt ou équipements d'intérêt collectif et services publics imposés en rez-de-chaussée sur 50% de la largeur de façade sur voie

DEPLACEMENTS DOUX

Limite d'implantation des ouvrages aériens de cheminement

Plate cyclable existante, à créer ou à conserver

Cheminement piéton existant, à créer ou à conserver

EMPRISE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Marge de recul en entrée de ville : traitement d'une zone de recul de fin de profondeur

Marge de recul en bordure de voie

Marge de recul par rapport à l'axe de la voie

Marge de recul paysagère

Marge de recul en bordure de limite séparative

Limite d'implantation des constructions au-dessus du sol

Limite d'implantation des constructions

Implantation obligatoire des bâtiments

Alignement directionnel

Transparences visuelles à ménager

Sens préférentiel des faîtages

Dispositions architecturales particulières

Règle de recul des derniers niveaux

PATRIMOINE

Espaces boisés classés

Périmètre soumis à un cahier de prescriptions architecturales

Espace de protection des vallons

Espaces paysagers des bords de voie

Espaces verts de transition

Restanques à protéger, à créer

Espace Vert Identifié

Jardin d'intérêt Majeur

Éléments de paysage à créer

Éléments de paysage à protéger

Secteur de protection des zones humides

Élément remarquable linéaire à protéger

Dégagement de vue avec indication de la pente

Origine de la prescription vue

Cône de prescription de vue

Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation d'enseignement, de santé et d'action sociale

Constructions traditionnelles ou habitations existantes**

Patrimoine bâti remarquable**

Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation touristique

Patrimoine naturel**

Alignement d'arbres à créer ou à protéger

Dispositions particulières pour les hauteurs

Ordonnance ou discipline d'architecture d'ensemble

RISQUES ET NUISANCES

Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques (PPR) consenties à titre indicatif, se reporter au Service d'étude Publique

Risques majeurs liés aux PPR

Risques modérés liés aux PPR

AUTRES

Zone de transit

Affaissement de plus de 3m de hauteur interdit sur une profondeur de 20m en bordure de voie

Zone de protection des tunnels

Enveloppe potentielle du PAC Submersion Marine

Zone de protection des rivières alluviales

Zones de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Nice Côte d'Azur (avec indication de la zone)

SPECIFICITE REGLEMENTAIRE REPORTEE AU PLAN DE ZONAGE

Immeuble dont la surélévation est admise sous conditions

Périmètre de hauteur minimale des constructions *

Périmètre de hauteur maximale des constructions *

Périmètre d'emprise au sol maximale étou d'espaces verts exigés

Périmètre soumis à spécificité réglementaire indiquée au règlement

AUTRES REGLEMENTATIONS

Secteurs de plan masse ***

Secteurs dans lesquels la délivrance de l'autorisation peut être subordonnée à la démolition des bâtiments existants

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol

*** Les paramètres de "secteurs de plan masse" (dispositif de réglementation en trois dimensions) plus précises inscrites au sein de plans spécifiques disponibles dans le dossier de PLUm (annexe pièce 6)

** Lorsque les hauteurs ne sont pas indiquées au plan de zonage, se référer au règlement de la zone concernée.

** Lorsque les numéros ne sont pas indiqués au plan de zonage et/ou que les données ne sont pas indiquées au règlement, se reporter à l'annexe 1 du dossier de PLUm (annexe pièce 4)

Note : les traces des servitudes d'utilité publique ainsi que des autres documents d'urbanisme ne sont pas affichés sur le présent plan. Ces traces sont accessibles sur les plans situés en annexe du dossier de PLUm.

©SIGNCA – PCI – ©DGFiP Cadastre. Droits réservés – PPR © DDTM06

Métropole Nice Côte d'Azur
DGA Aménagement et Développement Durables
Direction de L'Aménagement et de la Planification
Service de la Planification

PLUM MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR
PLAN LOCAL D'URBANISME
NET TERRITOIRE

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
ZONAGE REGLEMENTAIRE
ISOLA

Périmètre d'étude : Isola
Échelle graphique : 1 : 14000
Système RGIF 93 - Projection Lambert 93

Approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en Conseil Métropolitain	25 10 2019
Arrêté des mises à jour n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5	21 08 2020 : 04 06 2021 24 09 2021 : 18 07 2022 et 13 01 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLUm en Conseil Métropolitain	21 10 2021
Approbation de la Modification de Droit Commun n°1 au PLUm en Conseil Métropolitain	04 10 2022
Approbation en Conseil Métropolitain des Déclarations de Projet n°1 et n°2 valant MEC du PLUm - Nice - Pôle Santé et Logement - Collège	14 12 2022
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°3 valant MEC du PLUm - Beaulieu - Villa Elmi	27 03 2023
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°4 valant MEC du PLUm - Levens - Centrale photovoltaïque	25 09 2023
Arrêté Préfectoral de la DUP pour création de la ligne 14 du tramway emportant MEC du PLUm	24 10 2023
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°5 valant MEC du PLUm - Nice - Brancolar (reconversion du site ENEDS)	30 11 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLUm en Conseil Métropolitain	30 11 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°3 du PLUm en Conseil Métropolitain	...

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1